faisance par des personnes n'exerçant pas de commerce de détail. Ainsi la liberté des indigents sera sauvegardée et les petits commerçants seront égaux dans la concurrence.

20° Nous assurerons dans la plus large mesure possible, les secours aux réservistes et tiendrons à honneur de leur donner avant leur départ, la moitié de leur indemnité, en sorte que ce secours leur vienne à point au moment où les ressources font défaut chez eux et non six mois après.

Contributions !

21° Nous réaliserons l'économie dans les dépenses.

22° Nous donnerons à chaque patenté, une part dans les travaux communaux, au moyen d'un roulement établi entre eux.

Fêtes :

23° Outre les concerts au profit des pauvres, nous maintiendrons les fêtes de quartiers et essayerons de les rendre aussi animées, aussi fructueuses que possible, pour le petit commerce.

24° Organisation d'un service de renseignements gratuits pour les ouvriers, au point de vue militaire et du travail.

Enfin nous nous mettrons de la manière la plus complète, à la disposition des ouvriers, et leur rendrons tous les services possibles. Ils nous trouveront toujours prêts à leur fournir renseignements, conseils et appui.

MM. les gardes sont priés de ne plus recevoir aucun loyer.

Amélioration du sort des instituteurs et institutrices.

Electeurs de Mouvaux,

Si vous ne voulez plus vivre sous le régime de la terreur, qui pèse sur la commune, depuis trop longtemps déjà.

Si vous voulez rendre à notre commune une nouvelle ère de liberté et de fraternité,

Si vous voulez faire renaître dans le cœur de tous les Français les sentiments généreux qui ont fait de notre Patrie la première puissance du monde.

Vous voterez pour tous les candidats progressistes.

En avant ! Tous aux urnes ! Vive Mouvaux ! Vive la République !

A MARCQ-EN-BARŒUL

Vendredi après-midi, la liste suivante a été affichée :

Section du Bourg. — Candidats. — Delecalle Augustin, ancien maire, cons. sortant ; Tiers Clovis, adjoint, cons. sortant ; Desquiens Frédéric, cons. sort. ; Dujardin Arthur, cabaretier ; Matifas Octave, négociant ; Delrue Gustave, cons. sort. ; Debuchy Gustave, cons. sort. ; Deroubaix J. B. cons. sort. ; Vattel Henri, fabricant de balais ; Dillies Jules, cons. sort. ; Deroy Charles, rentier, Rouges-barres ; Lamblin Georges, cons. sort. ; Delannoy Louis, cons. sort. Courmont Adolphe, marchand de meubles.

LES GRÈVES

La situation ne s'est pas bien sensiblement améliorée dans la journée de vendredi. On nous signale bien quelques reprises de travail notamment chez M. J. Lederc q, fabricant, rue du Touquet, chez MM. Herbaux-Timauts fils, filateurs de lames, chez MM. Requillart et Guénot, filateurs de coton, et enfin la rentrée de quelques ouvriers teinturiers chez MM. Tiberghien, mais, à côté de ces reprises il faut enregistrer une nouvelle grève. Chez MM. Desurmont et Cie, filateurs de coton, rue du Cymbale, se sont mis en grève, vendredi matin, 16 rattacheurs demandant un salaire minimum de 22 francs par semaine. 15 bacleurs réclamant un minimum de 11 francs, 17 debourreurs demandant d'être payés onze heures pour douze et 28 soigneuses voulant une augmentation de un demi centime.

L'établissement a du reste été fermé quelques instants plus tard.

A la filature de coton de MM. Ch. et F. Flipo, 32 rattacheurs demandent une augmentation de 8 %. Ils avaient obtenu déjà 4 % lors de la mise en vigueur de la loi de onze heures.

Enfin, chez M. Sion, rue Droron, 9 fileurs, 29 rattacheurs et 12 bâcleurs se sont mis en grève demandant un salaire de douze heures pour onze heures de travail effectif.

L'ENTREVUE DES PATRONS ET OUVRIERS EN PRÉSENCE DU PRÉFET DU NORD. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une entrevue a eu lieu, vendredi à 10 heures du matin, entre les patrons et ouvriers des filatures de laines en grève, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. le Préfet du Nord et de M. Dron, maire de la ville.

Disons de suite que cette entrevue a présenté du commencement à la fin un caractère de grande cordialité et un désir de part et d'autre d'arriver à une entente pour faire cesser promptement le conflit.

M. le Préfet qui présidait cette réunion à laquelle assistaient presque tous les chefs et les délégués ouvriers des établissements en grève, a d'abord exposé qu'il n'était pas venu pour procéder à un arbitrage mais pour rechercher un terrain d'entente.

L'un des filateurs a remercié M. le Préfet de sa démarche et il a affirmé que de l'avis des patrons comme des ouvriers, le conflit actuel est le résultat d'un simple malentendu.

M. le Préfet demande alors quelques explications sur les questions de primes et de salaires qui sont en discussion ; ces renseignements lui sont fournis par les patrons et les ouvriers.

Après avoir pris note de ces indications, M. le Préfet indique le véritable esprit de la loi limitant le travail à onze heures, loi ayant pour but de protéger le travail des femmes et des enfants, et il ne faut pas ajoute M. le Préfet, que les ouvriers assujettis à la loi de onze heures en retirent une supériorité sur leurs camarades, tels que les mécaniciens constructeurs pour lesquels le travail de douze heures est encore toléré. Il s'agit donc en tout ceci, d'une question de salaire et il importe que chacun y mette de la bonne volonté. M. le Préfet émet également l'avis que, même à matières égales, tous les ouvriers ne donnent pas une production égale : c'est donc un autre point à envisager.

M. Dron pense que les patrons devraient étudier une combinaison de primes qui permit aux ouvriers de retrouver le même salaire qu'avant la promulgation de la loi, sans que le prix de revient de production en soit grevé outre mesure.

L'un des filateurs fait remarquer que l'abaissement de la durée du travail à onze heures permettant à l'ouvrier d'apporter plus d'intensité à son travail, il serait possible d'atteindre une augmentation corrélative de production.

Des ouvriers objectent que ceci n'est pas exact pour tous les genres de laines.

Un autre filateur dit qu'il faut tenir compte également de la situation économique du moment : la hausse du charbon et la crise de la laine rendent le commerce très difficile avec la filature étrangère, et si le prix de revient de production est augmenté, on est exposé à voir ici se produire une décadence de l'industrie locale qui aurait sa repercussion immédiate sur le sort de la classe ouvrière.

Enfin, après un échange d'observations de part et d'autre, M. Dron propose que, dans un délai déterminé, les patrons s'engagent à élaborer un nouveau tarif mettant d'accord les patrons et les ouvriers au point de vue du calcul des primes, puisque c'est le seul point en litige. Nous rappelons que les filateurs ont accepté de payer un salaire fixe de onze heures pour douze, mais veulent maintenir le calcul des primes sur la base de la production de douze heures, tandis que les ouvriers demandent que ce calcul s'effectue sur la base de la production de onze heures.

Les délégués ouvriers à la réunion, ont déclaré que n'ayant pas mandat de répondre immédiatement, ils devaient en référer à leurs camarades et ont promis de faire parvenir cette réponse dans l'après-midi.

L'entrevue a été très longue et M. le Préfet n'a pu retourner à Lille que par le train de 12 heures 57.

— Dans l'après-midi, à cinq heures, les grévistes ont tenu une courte réunion rue de la Latte. Il a été décidé que les délégués se rendraient aujourd'hui samedi chez MM. Flipo frères pour donner leur réponse.

A l'issue de la réunion, les grévistes se sont formés en deux groupes nombreux et se sont rendus l'un rue d'Austerlitz, l'autre rue de l'Alma pour la sortie des usines. Les deux groupes se sont rejoints rue de l'Alma afin de manifester devant l'établissement de MM. Ch. Tiberghien et fils. Mais ils ont été déçus dans leur attente. Pendant qu'ils se tenaient rue de l'Alma, on a fait sortir les ouvriers d'un autre côté. Un seul ouvrier qui était sorti du côté des grévistes a été reconduit par un groupe et hué. L'ouvrier était protégé par trois agents.

Aucun autre fait important ne s'est produit dans la journée de vendredi.

AUTRE TEMPS, AUTRES MŒURS. — A la suite de l'élection du 10 mai 1896, l'*Avenir* écrivait ceci :

« Quant au malheureux, qui, dans la circonstance, a été l'instrument que demain vous deviez briser, après vous en être servi, *il ne se relèvera pas de votre honteuse promiscuité.* »

C'est aux « cléricaux » que ce discours s'adresse et c'est du citoyen Delphin qu'il s'agit. Le citoyen Delphin Dumortier *s'est relevé*, paraît-il, puisque nous voyons son nom figurer sur la liste de Dron.

L'ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE EN FRANCE. — Pendant la deuxième quinzaine du mois d'avril, il est entré en France par la gare centrale de Tourcoing, 3.800 kilos de publications étrangères.

Les différents articles de librairie se divisaient comme suit : Livres en langue morte édités en Belgique, 880 kilos; *livres en langue française également édités en* Belgique, 1670 kilos; chromos, 200 kilos; journaux français-flamands, 1050 kilos.

Ces marchandises étaient contenues en 77 colis ayant donné lieu à 19 procès-verbaux de constat.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Charles Six, une doubleuse, Jeanne Debruycker, âgée de 27 ans, demeurant rue de Gand, a été piquée au pouce gauche par une broche. M. le docteur Vanneufville a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de huit jours.

— Un tireur de cordes, Jules Roelens, âgé de 18 ans, demeurant rue du Cymbale, travaillant chez M. Léon Monnier, rue Nationale, s'est blessé au médius droit en heurtant un métier. M. le docteur Desbonnets lui a prescrit un repos de cinq jours.

A la fonderie de M. Léon Wilfart, un ébarbeur, Jean Louis Houzet, âgé de 18 ans, demeurant rue du Bois, 4, a été piqué au pouce droit par une épingle et s'est donné un coup de marteau sur le pouce gauche. Un repos de huit à dix jours a été ordonné au blessé par M. le docteur Bernard.

LINSELLES

EXPLOITS DE MARAUDEURS. — Dans la journée de vendredi, plusieurs jeunes vagabonds, rôdant dans le quartier de la Vignette, entrèrent dans le verger de M. Dumortier-Destombes, cultivateur et s'emparèrent de plusieurs poules. Le garde-champêtre informé, se mit à leur recherche mais ne parvint pas à les rejoindre.

Cependant, l'un des maraudeurs était arrêté à Bondues, où, en compagnie de ses camarades, il cherchait à écouler le produit du vol. C'est un jeune homme de 18 ans, Alfred Galenne ; il sera conduit ce matin à Lille par les soins de la gendarmerie d'Halluin.

HALLUIN

LACERATION D'AFFICHES ELECTORALES. — La police de cette ville a dressé vendredi contravention à une jeune fille de 15 ans, Zulma N., demeurant rue de Lille, pour lacération d'affiches électorales.

LES CONTRAVENTIONS. — Toute une série de contraventions ont été également relevées dans cette même journée. A savoir : à M. Charles G., fabricant de chaises pour infraction au décret du 15 octobre 1810 sur l'établissement des appareils à vapeur

Pour violences légères à Marie V., 23 ans, fileuse et à son frère Léon, 34 ans, tisserand.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine

LILLE

LES ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL. — La commission de contrôle formée des membres de droit du conseil supérieur du travail s'est réunie les lundi 30 avril et jeudi 3 mai pour le dépouillement des bulletins et le recensement des votes auxquels ont procédé, du 17 avril au 2 mai, les syndicats ouvriers pour l'élection de leurs représentants au conseil supérieur. Voici les résultats pour notre région :

Groupe V. — Industries textiles, similaires et succédanées. Régions du Nord et de l'Est : Suffrages exprimés, 660 ; majorité absolue, 331 ; MM. Léman (élu), 344 voix ; Gsell, 80; Mousta, 53; Inghels, 48 ; Aubry, 44 ; divers, 91.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
93, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le funéraire. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille VANDENBERGHE-VERHONS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Julien-Arsène Vandenberghe**, cultivateur, décédé à Croix, le 3 mai 1900, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 mai, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme de la Fontaine, à 9 h. 1/2. — L'obit du Mois sera célébré le mardi 5 juin 1900, à 10 heures, en la même église. 65055d

Les amis et connaissances de la famille LIENHART-GADRON par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Francois-Joseph-Valentin Lienhart**, décédé à Roubaix, le 3 mai 1900, à l'âge de 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le samedi 5 mai, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 74, à 3 h. 3/4.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois de 1re classe seront célébrés au Maître-Autel de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing, le lundi 7 mai 1900, à 9 heures et à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Philippe-Joseph Montagne**, époux de Dame **Adèle Deloboel**, décédé à Tourcoing, le 27 mars 1900, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNEBRES DESCHAMPS-BENOIST
64 66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funéraires et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54375

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 3 mai 1900

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Je réclame de votre obligeance habituelle, l'insertion de la lettre ci-jointe que je fais signifier au rédacteur de l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing »

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. NOYELLE

« Monsieur Véran,

« Rédacteur à l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing »,

« Vous prétendez dans votre édition de ce matin, que le 2 mai, vous n'aviez pas encore de mes nouvelles au sujet de la constitution d'un jury d'honneur que je vous ai proposé.

« Cette assertion est contraire à la vérité, puisque le 31 avril, je vous ai fait tenir copie de la lettre de mes arbitres, que j'aurais déjà publiée, si je n'avais offert au « Progrès de Roubaix » en obtenir la reproduction jusqu'à réponse de votre rédacteur en chef, à qui je propose de soumettre mon dossier contre vous, en présence de M. Dugardin, votre gérant.

« Votre insertion de ce jour me dégage de la réserve que je m'étais imposée, en considération de vos chefs, pour qui j'ai conservé de l'estime ; je vous requiers donc d'insérer « intégralement » la présente, avec la lettre de mes arbitres dont je la fais suivre :

Roubaix le 30 Avril 1900

Mon cher Noyelle,

Vous nous avez priés de vous assister dans un différend que vous avez avec M. Véran, au sujet de ses affirmations concernant le dîner qui vous a réunis tous M. Achille Rousseau, président de la Ligue d'Union républicaine, à la réunion du 7 mai 1899.

Nous avons pris connaissance du dossier concernant cette affaire et nous étions prêts à vous donner notre con ours.

Mais devant les lettres d'injures que votre adversaire vous a adressées successivement depuis qu'il vous a avisé qu'il accepterait le jury d'honneur que vous lui proposiez, lettres qui constituent un manquement absolu aux usages imposés en cette matière, nous estimons qu'elles indiquent de sa part, un moyen de se soustraire au verdict qu'il semblait solliciter.

Dans ces conditions, nous considérons notre mission comme terminée et serons de nouveau à votre disposition, au cas où M. Véran s'excuserait au préalable de son procédé.

Agréez, cher ami, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Signé : Henri DESCHAMPS
Félix CHATTELEYN

« M. Robert n'ayant pas tenu compte de l'offre que je lui avais faite de suppléer au refus de mes amis de se commettre avec vous — « en présence de « vos procédés incorrects » — par la communication de mon dossier, je n'ai plus qu'à m'en tenir à la décision de mes arbitres, en les imitant, en ce qui vous concerne. »

« Jules NOYELLE »

A l'abattoir de Roubaix

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre obligeance pour signaler un fait d'une injustice criante qui s'est passé dimanche dernier.

Vers dix heures du matin, je menais un cheval à l'abattoir pour l'abattre. Malheureusement, je ne trouvai personne pour me recevoir et à qui j'aurais pu faire constater l'état vivant de l'animal. Enfin je rencontrai un bouvier qui déclara à M. l'inspecteur que mon cheval était mort. Et pourtant, je puis certifier et l'établir même par témoignage, que l'animal était bien vivant en entrant dans l'échaudoir.

C'est pour moi une perte sèche d'une centaine fr. Je tenais d'ailleurs à signaler ce fait dans l'intérêt de la corporation, afin qu'il ne se représente plus.

Agréez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes civilités empressées :

HELLIN Fernand.
boucher et cabaretier
34, rue Lacroix

Neuville-en-Ferrain, 4 mai.

Lettre ouverte à M. Dron, député-maire de Tourcoing

Monsieur,

J'ai lu dans votre organe l' « Avenir », l'article concernant la lettre ouverte à vous adressée au nom des ouvriers de la fabrique, et signée par les cinq plus anciens. Cet article dit que la lettre a été écrite par le comptable ; je vous en donne le démenti le plus absolu ; si la chose m'avait été demandée, j'aurais été très heureux de la faire, reconnaissant que ce n'était quel'expression de la vérité. Votre article parle encore de pression et de jésuitisme, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas ici que vous trouverez des oppresseurs et des jésuites, mais bien chez vous que l'on trouve les calomniateurs.

Le comptable de la fabrique,
Henri et Charles HERBAUX
G. DESRUISSEAUX

PETITE CORRESPONDANCE

S. E. J. — Oui, mais à la condition d'être inscrit sur la liste électorale. Depuis la nouvelle loi sur le casier judiciaire, la réhabilitation est de droit, en cas de condamnation avec sursis, dans un délai de trois ans au plus après l'accomplissement de la peine. Vous avez donc obtenu cette réhabilitation, mais aussitôt que vous serez inscrit sur la liste électorale ; si vous ne l'êtes pas, il est trop tard.

P. C., abonné. — Votre fils devra soumettre son cas en se présentant le jour de l'inscription avec les jeunes gens de sa classe.

G. D. V. — Ni l'un ni l'autre ne peut se marier sans le consentement de ses parents.

J. D. E. — Même réponse que ci-dessus.

E/B. 13. — Il faut en faire la demande à M. le commissaire central.

P. T. Z. 12. — Non.

A. S. 140. — Ce n'est qu'une proposition.

UN LECTEUR ASSIDU. — Vous auriez dû réclamer votre inscription sur la liste électorale.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Audience du vendredi 4 mai. — Présidence de M. Sée, vice-président. — *Escroc invétéré. — Georges Jouvenez, 17 ans, employé au* bureau des contributions indirectes à Lille, avait fait la connaissance d'une chanteuse de café-concert qui l'avait entraîné à faire de nombreuses dettes. Le 3 mars dernier, son patron l'envoya porter 4300 francs à la recette municipale. Jouvenez disparut avec l'argent. Le jour même, sur du papier de l'Hôtel Belle-Vue à Roubaix, il envoyait à sa mère la lettre suivante, suggestive dans sa brièveté : « Chère mère, ne t'inquiète pas sur mon sort, je suis en sûreté. Ci joint mes appointements, 100 francs. » On l'arrêta peu après à Bruxelles et on l'extrada.

Après plaidoirie de Me Coinfrelle, Jouvenez est condamné à un an de prison pour abus de confiance ; mais en raison de son jeune âge, le Tribunal le fait bénéficier de la loi de sursis.

UN BONNETEUR était pincé, le 27 mars à Tourcoing, c'est Ernest Vanniesen, dit « Titisse, le célèbre bonneteur de Mont-de-Lours » il parvint à s'échapper des mains des agents. Vanniesen, qui est expulsé, attrape, par défaut, pour infraction à cet arrêté d'expulsion, 4 mois de prison.

Affaires diverses. — Pierre Carette, 52 ans, cultivateur à Willems, a injurié le garde Despinoy parce que celui-ci aurait fait une plainte contre son fils, 3 jours de prison avec sursis; Emilie Vandevoorde, 37 ans, journalière, vol d'échalottes à Marcq-en-Baroeul, 3 mois et 1 jour de prison, cette peine se confondra avec celle de 1 mois prononcée mardi dernier pour expulsion; Henri Bremeersch, 18 ans, peigneur à Roubaix, vol de linge et d'effets d'habillement au préjudice de Charles Marissal, tisserand, rue d'Alger, 3 mois et 1 jour de prison par défaut.

Auguste Messien, 26 ans, cultivateur à Sailly, coups aux frères Ruscaert, 100 fr. d'amende. — Trois jours avec sursis et 16 francs à Charles Lunijens, cafetier à Roubaix, boulevard Gambetta, vingt quatre heures avec sursis et 16 francs à Charles Decock, 25 ans, employé à Roubaix, pour une rixe survenue dans le café de M. Lunijens.

Sidonie Houze, 18 ans, soigneuse à Roubaix, fraude de 4 kilos de café, à Wattrelos, deux mois de prison et 500 fr. d'amende. — Gustave Stern, 50 ans, marchand ambulant à Lille, fraude de 40 kilos de café, valant 120 francs, au Risquons-Tout, quinze jours et 500 francs.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. — Audience du vendredi 4 mai. — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — L'ACCIDENT DE L'ELECTRICITÉ A WATTRELOS. — POSE DE QUATRIÈS. — On se rappelle le terrible accident survenu à Wattrelos il y a quelques mois, par la rupture du fil servant à l'éclairage électrique et qui atteignit des passants; il y eut plusieurs morts, on se le rappelle.

C'est seulement maintenant que la procédure commence à permettre de songer aux responsabilités civiles. A l'audience de vendredi est venu un de ces procès, mais pour la pose de quatrièes seulement; simple formalité qui indique les conclusions des parties. A l'appel de la cause « Dumoulin contre Ville de Wattrelos et Société d'électricité » la ville comme la Compagnie sont assignées à la fois, Me de Vrières, avoué du demandeur, s'est levé et a demandé qu'il « plaise au Tribunal condamner les défenderesses en 47.000 francs de dommages-intérêts ». Me Godron, avoué de la ville, et Me Jaspar, avoué de la Société d'électricité, ont conclu au déboute de la demande.

C'était tout; mais cela présage une solution d'ici quelques semaines ; l'affaire ne devant plus tarder à figurer au rôle des plaidoiries. Nous croyons savoir qu'une exception d'incompétence sera soulevée : il s'agit de travaux publics, dira la ville ; seul, le Conseil de préfecture peut en connaître.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le Tribunal a jugé plusieurs questions intéressantes.

— Tout d'abord, sur l'application de la loi. Un ouvrier Sergeant, employé par M. Bretman, de Roubaix, lequel est un entrepreneur de terrassement qui tournait des ouvriers à la ville, était tombé d'un mur, le 15 juillet, en arrachant un drapeau sur l'ordre que lui avait donné un conducteur de travaux proposé à la ville. Les juges ont décidé que cet accident qui d'ailleurs n'était pas commandé par le patron, avait eu lieu en dehors du travail et par suite ne devait donner lieu à aucune indemnité en faveur du blessé. Les blessures étaient graves, soit dit en passant : il y avait eu fracture de l'épaule et de la cuisse.

— En déclarant valable la rente offerte par le patron Boutiaux à son ouvrier Debus le Tribunal a néanmoins décidé que l'industriel devait supporter les frais du procès, puisque la loi ne permet pas les transactions.

Pour la perte d'une phalange du pouce droit, Cottille, dont c'était le doigt le plus utile pour l'exercice de sa profession de goupillonneur, le Tribunal a accordé 60 francs de rente, déclarant que la perte de salaire pouvait être évaluée à 15 o/o.

UN ACCIDENT AUX TRAMWAYS. — Un nommé Picavet, travaillant à arranger les trolleys du tramway électrique de Tourcoing à Neuville, était comme d'une échelle : Me Catelle soutenait la responsabilité de la Compagnie, qui avait arrangé les fils de façon défectueuse et n'avait livré à ses ouvriers que des outils insuffisants. Le Tribunal a admis cette thèse, mais n'étant pas suffisamment renseigné sur les conséquences des blessures, il a chargé M. le docteur Butruille de procéder à une expertise.

FOIRE DE ROUBAIX

HIPPODROME DE ROUBAIX. GRAND CIRQUE RUSSE. — Samedi 5 mai, à huit heures du soir, deuxième grande soirée de gala. Débuts de M. G. Bidini, sportmen jockey. Pour la première fois en France : La guerre sino-Japonaise en 1895-1896. Grand ballet-pantomime en deux actes et trois tableaux. Dimanche 6, lundi 7 et jeudi 10 mai, chaque jour deux grandes représentations à trois heures et à huit heures.

NOUVEAU CINEMATOGRAPHE LUMIERE (Ex-fileuse de verre). — Le conte de Cendrillon, grande féerie en 20 tableaux, réunissant trucs, scénario, défilés, ballets, changements à vue, apothéose. Changements de décors fondus ensemble (nouveauté).

SALON DU GRAND CINEMATOGRAPHE FRANÇAIS. — A. & L. Lumière Et. Thévenon, Directeur. Programme : Avenue de la gare, Roubaix ; Les Chats boxeurs Défilé de la Garde Républicaine et des pompiers de Paris Cocher endormi ; Repas en famille au Japon ; Artillerie à Saumur, feu de 2 pièces ; Tempête en mer ; Championnat de lutte ; Les loisirs d'un réserviste ; Les bains à Milan.

Concerts & Spectacles

LA SOIREE CHANTANTE qui devait être donnée, le samedi 6 mai, à l'estaminet des Douze Ballots, rue de Flandre, au profit d'un père de famille veuf avec 8 enfants en bas âge, est remise au dimanche suivant 13 mai.

TOMBOLA DE L'ECOLE RUE TURGOT. — Voici la liste des numéros gagnants non-réclamés. Passé le 10 mai, ils seront acquis à l'œuvre : 9.668, 2.924, 1.373, 3.709, 1.495, 13.203, 6.564, 13.717, 1.262, 6.610, 14.979, 564, 5.506, 5.228, 8.217, 13.521, 6.411, 1.328, 15.378, 3.909, 1.803, 1.273, 3.428, 15.850, 3.539, 10.166, 19.859, 6.489, 19.416, 9.509, 6.491, 8.436, 1.303, 6.314, 11.269, 18.092, 1.500, 13.218, 10.456, 12.898, 14.890, 10.687, 4.165, 14.335, 17.691, 6.406, 10.450, 1.367, 18.435, 1.757, 5.819, 13.769, 12.775, 19.095, 14.161.

Hippodrome Lillois : Dimanche 6 mai 1900, à 3 heures, festival Beethoven, Berlioz, Wagner, donné par l'association de l'orchestre des Concerts Lamoureux, sous la direction de M. C. Chevillard, avec le concours de Madame Félia Litvinne, créatrice du rôle d'Yseult au Théâtre Lamoureux de Paris.

Prix des places : Chaises et Stalles 10 francs ; premières 7 francs ; secondes 3 francs ; troisièmes 1 franc. La location est ouverte maison Français et Cie Boulevard de la Liberté 109. Des billets de secondes et troisièmes sont en vente chez les principaux marchands de musique de Lille.

BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRESENTANTS. — Séance du 4 mai. — Le budget de la guerre. — M. Cousebant d'Alkemade se refuse à aborder la question des réformes militaires. Il s'en réfère à la déclaration qu'il a opposée aux propositions Colfs et Lorand.

L'honorable ministre fait ensuite ressortir les exagérations des plaintes avancées par les orateurs socialistes. Il s'engage à améliorer la condition morale et matérielle du soldat en vue de faire tomber les préventions qui existent contre l'armée.

Quant à la loi d'amnistie demandée par M. Smets elle concerne particulièrement le département de la justice. Toutefois, l'orateur n'est pas favorable aux lois d'amnistie périodiques, qui sont alors escomptées par les mauvais sujets et deviennent une prime à l'indiscipline.

L'honorable ministre s'engage à examiner de nouvelles mesures à prendre pour favoriser le volontariat.

L'ensemble du budget est adopté par 71 voix contre 45 et 5 abstentions.

ELECTIONS PROVINCIALES DANS LE HAINAUT. — Les élections législatives font oublier les élections provinciales qui auront lieu le 3 juin, dimanche de la Pentecôte. Les ballottages, le dimanche suivant, 10 juin.

Parmi les cantons qui font partie de la série à renouveler cette année, citons, ceux de l'arrondissement de Tournai. — Cantons d'Antoing, 2 sortants, de Celles, 2, de Templeuve, 2.

Dans le nombre des députés permanents soumis à réélection en 1900, se trouve M. Louis Dubois, brasseur à Templeuve.

LES TRAITEMENTS DU CLERGE. — Un arrêté royal paru au « Moniteur », de mardi, fixe ainsi qu'il suit les traitements des membres du clergé du culte catholique, payés par l'Etat :

Clergé supérieur. — Archevêque, fr. 21,000 ; évêques, 16,000 ; secrétaires d'archevêché, 1,500 ; secrétaires d'évêché, 1,000 ; vicaires généraux d'archevêché, 4,500 ; vicaires généraux d'évêché, 4,000 ; chanoines de l'archevêché, 2,400 ; chanoines d'évêché, traitements inférieurs, 2,000 ; supérieurs, 2,400.

Clergé inférieur. — Curés de 1re classe, fr. 2,100 ; curés de 2e classe, traitements inférieurs, 1,400 ; moyens, 1,600; supérieurs, 1,800 ; desservants, id., 1,000 ; id., 1,200 ; id., 1,400 ; chapelains et vicaires, id., 800 ; id., 900 ; id., 1,000 francs.

BRUGES

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — Mgr l'Evêque de Bruges a nommé : Vicaire de St Vaast, à Menin, M. Dewinter, professeur au Collège de Courtrai ; Vicaire à Blankenberghe, M. Leroux, coadjuteur de M. le doyen de Roulers ; Vicaire à La Panne, sous Adinkerke, M. Vanneste, prêtre auxilliaire dans cette localité.

MENIN

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — La police de Menin a arrêté dans la journée de vendredi un colporteur, Camille Delabarre, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LA LOUVIÈRE

SUICIDE DE DEUX ÉPOUX. — Un houilleur de La Louvière, Augustin Rhumatiare, âgé de 24 ans, et sa femme Elise Gorz, âgée de 21 ans, mariés depuis un an, se sont noyés jeudi dans le canal du Centre, à Houdeng-Goegnies, où ils demeuraient. Ce double suicide est attribué à la misère.

HORNU

EBOULEMENT DANS UN CHARBONNAGE. TROIS OUVRIERS ENSEVELIS. — UN TUÉ. — Un triste accident est arrivé vendredi au puits n° 5 du Charbonnage du Grand-Buisson, à Hornu. Une énorme « cloche » s'est détachée du toit de la voûte peu avant la rentrée des ouvriers. Trois ouvriers furent ensevelis.

Une équipe de secours, organisée immédiatement, parvint à retirer deux travailleurs de leur fâcheuse situation ; ceux-ci n'ont reçu que des blessures légères. Quant à la troisième victime, elle n'a été retrouvée qu'à l'état de cadavre.

Virgile Malengreau, âgé de 55 ans et habitant Wasmes, laisse une veuve et plusieurs enfants.

TOURNAI

A PROPOS D'UNE DISPARITION. — M. L., dont la disparition avait été annoncée, a été retrouvé à Renaix, où il s'était rendu sans prévenir sa famille.

LA SOCIETE TOURNAI-ATTRACTION, qui compte déjà près de trois cents membres, a tenu hier soir une assemblée générale qui a procédé à l'élection de quatre membres devant compléter le comité en fonctions.

Ont été désignés MM. Crépin, Dewasme, Mesnjen et Philippart.

Les préparatifs du Longchamps fleuri du 4 juin sont menés avec activité et tout fait prévoir que la première fête organisée sous les Auspices de la nouvelle Société sera un grand succès.

HERSEAUX

VOL AVEC EFFRACTION. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Casimir Gérard, cabaretier, au hameau d'Orcus, à Herseaux, après avoir fracturé la fenêtre de la basse-cuisine. A l'intérieur, les diverses pièces de l'habitation ont été visitées par les voleurs et tout a été mis sens dessus dessous.

D'une armoire qu'ils ont également fracturée une quantité d'objets consistant en trois rasoirs, chaussettes, chemises, pain et beurre ont disparu.

Les malandrins ont certainement dû être dérangés dans leurs opérations, car ils ont oublié d'emporter diverses choses qu'ils avaient préparées. La gendarmerie de Mouscron a ouvert une enquête.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 4 mai 1899. — Président M. Nothomb. — A l'échéance de janvier dernier, se trouvant à court d'argent, un marchand de tissus, Trila Jules, demeurant à Kain, demanda 500 francs à son créancier, Selliez Auguste, fabricant de tissus à Roubaix, pour payer une traite de cet import. Selliez envoya l'argent... et la traite lui revint protestée. Il porta plainte contre le peu scrupuleux débiteur qui s'entend condamner à 1 mois 26 fr. avec sursis.

Merlevede Théophile, demeurant à Wervicq, était dans le courant de décembre dernier, piqueur sur les travaux du chemin de fer vicinal à Tournai pour le compte de M. Robert entrepreneur à Péruwelz. Merlevede payait les ouvriers, mais ceux ci s'aperçurent un jour que le piqueur ne payait pas l'intégralité des salaires. Il en avait détourné près de 150 francs. Une condamnation de 2 mois et 26 francs lui est infligée par défaut.

Une terrible bagarre au couteau survenue à Lessines, le 30 juin 1899 entre des ouvriers carriers de Deux Acren, et au cours de laquelle Clément Alphonse et Léonard Victor furent rudement maltraités, fait condamner Vanhove Oscar à 4 mois, 50 francs, Leonard Victor à 3 mois 50 francs, Deneyer Oscar à 2 mois 50 francs. Criquielion François à 1 mois. Deneyer et Criquelion bénéficient de la conditionnelle. — Pour outrages à l'agent de police Liart, à Ath, le 4 mars 1900, Lartelier Emmanuel, journalier à Ath, est condamné par défaut à 15 jours et 26 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du vendredi 4 mai 1900. — Présidence M. Dujardin, juge, faisant fonctions de président. — Vandenbroucke Jules, 39 ans, ouvrier de filature, demeurant à Mouscron, Haut-Judas, actuellement sans résidence connue, cité devant le Tribunal sous l'inculpation d'avoir, à Mouscron, dans le courant du mois de janvier dernier, volé une certaine quantité de bobines de laine filée au préjudice de la maison Six frères, près de la gare, chez qui il travaillait, vient d'être condamné par défaut à 7 mois de prison, 26 francs d'amende ou 8 jours de prison et à l'arrestation immédiate.

Seigne Julie, 43 ans, femme Arens, ménagère à Courtrai, rue de Sweveghem, s'entend condamner à 3 mois de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison pour avoir recelé une somme d'environ 15 francs, volée au préjudice de son voisin Delrue Cyrille, cabaretier même rue.

Le Tribunal inflige une peine de 3 mois de prison à Ducrotoy Adolphe, 26 ans, cordonnier, sans résidence fixe en Belgique, actuellement détenu pour avoir à Menin en avril dernier, contrevenu à un arrêté d'expulsion.

Le lundi 26 février 1900, dans la soirée, Dierickx Henri, 29 ans, domestique à Courtrai, rue de Sweveghem et Desmet François, palefrenier, également à Courtrai, s'étant rencontrés dans un cabaret de la rue de Tournai, entamèrent une discussion et finalement le premier, porta plusieurs coups de pied au deuxième ; Desmet porta plainte à la police et Dierickx à raison de ces faits, tra